

### FORFAIT

**Inscription à l'année avec obligation de manger tous les jours**

**Tous les repas sont facturés, qu'ils soient pris ou non**, sauf en cas de voyage scolaire de 2 jours minimum, maladie (+ 7 jrs d'absence), stage, grève ou exclusion.

En cas de maladie, une demande de remise d'ordre doit obligatoirement être établie par les parents soit auprès des CPE pour le Lycée général, soit de l'intendance pour le Lycée Professionnel. Le fait de donner un certificat médical aux surveillants n'entraîne pas automatiquement une remise d'ordre sur la demi-pension.

### TARIFS DEMI PENSION/INTERNAT FORFAIT 5 JRS/SEMAINE

<b>TARIF</b> <b>2.85 €/repas</b>	<b>1T =66 JOURS</b>	<b>2T= 54 JOURS</b> <b>(estimatif)</b>	<b>3T=56 JOURS</b> <b>(estimatif)</b>	<b>TOTAL</b> <b>ANNUEL</b>
<b>DP</b>	<b>188.10 €* </b>	<b>153.90 €* </b>	<b>159.60 €* </b>	<b>501.60 €* </b>
<b>TARIF</b> <b>6.92 €/jour</b>	<b>1T=66 JOURS</b>	<b>2T= 54 JOURS</b> <b>(estimatif)</b>	<b>3T=56 JOURS</b> <b>(estimatif)</b>	
<b>INTERNE</b>	<b>456.72 €* </b>	<b>373.68 €* </b>	<b>387.52 €* </b>	<b>1217.92 €* </b>

\*(Tarif susceptible d'être modifié au 01 septembre 2021).

### PRESTATION

Les repas sont payés par avance, par internet, ou aux bornes TurboSelf présentes au rez-de-chaussée de la restauration, en espèces ou carte bleue. Les repas sont actuellement au tarif de 3.46 € (Tarif susceptible d'être modifié au 01 septembre 2021).

**La carte de restauration est attribuée pour les 3 années de scolarité.**

**En cas de perte l'achat d'une nouvelle carte est obligatoire : 7.00 €.**

**L'utilisation de ticket en cas d'oubli ou de perte doit rester exceptionnelle.**

- **REGLEMENT DES CREANCES**

Toute créance non réglée dans les délais impartis, entraînera l'exclusion de l'élève du forfait demi-pension. **Les élèves apparaissant dans la liste des créances fin juin ne pourront s'inscrire au forfait pour la rentrée.**

L'accès à la restauration se fera uniquement à la prestation (paiement des repas par avance).